



N° 53/2022 CC/AB

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**Le Maire de La Ville de LONGWY :**

**VU** Les articles L 2212-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales :

**CONSIDÉRANT** Que dans le cadre du Carnaval Vénitien organisé par la Ville de Longwy les vendredi 1<sup>er</sup> Avril, Samedi 2 avril et Dimanche 3 avril 2022 dans la cité haute, il y a lieu de prendre diverses dispositions concernant le stationnement et la circulation dans la Commune pour faciliter le déroulement de cette manifestation, en assurer la sécurité et prévenir les accidents :

## A R R Ê T É

### ARTICLE 1 :

**Stationnement interdit côtés zone bleue et carré blanc : du Vendredi 1<sup>er</sup> Avril à 16h au Dimanche 3 avril 2022 à 22 h dans les rues suivantes :**

- Rue Margaine (entre rue Gambetta et rue Aristide Briand) ;
- Rue Voltaire (entre Rue Aristide Briand et Rue de l'hôtel de ville)
- Rue de l'Hôtel de Ville (entre rue Voltaire et rue Thiers) ;
- Rue Victor Hugo (entre rue Aristide Briand et rue Gambetta) ;
- Rue Thiers (entre rue Aristide Briand et rue de l'hôtel de ville)
- Rue Gambetta (entre rue Victor Hugo et rue Margaine) ;
- Rue Lorraine (entre rue Gambetta et rue de l'Hôtel de Ville) ;
- Rue de la Manutention (entre rue Gambetta et rue Aristide Briand).
- Rue de L'abbé Friclot (entre rue aristide briand et rue de l'hôtel de ville)
- Rue Jules Ferry ;
- Rue de l'Eglise.

**Circulation interdite les Samedi 2 et Dimanche 3 avril 2022 entre 09h et 22h dans les rues suivantes :**

- Rue Margaine (entre rue Gambetta et rue Aristide Briand) ;
- Rue Voltaire (entre Rue Aristide Briand et Rue de l'hôtel de ville)
- Rue de l'Hôtel de Ville (entre rue Voltaire et rue Thiers) ;
- Rue Victor Hugo (entre rue Aristide Briand et rue Gambetta) ;
- Rue Thiers (entre rue Aristide Briand et rue de l'hôtel de ville)
- Rue Gambetta (entre rue Victor Hugo et rue Margaine) ;
- Rue Lorraine (entre rue Gambetta et rue de l'Hôtel de Ville) ;
- Rue de la Manutention (entre rue Gambetta et rue Aristide Briand).
- Rue de L'abbé Friclot (entre rue aristide briand et rue de l'hôtel de ville)
- Rue Jules Ferry ;
- Rue de l'Eglise.

**POLICE MUNICIPALE**

14 rue Stanislas - 54400 LONGWY

Téléphone : 03 55 26 13 15

Courriel : [police@mairie-longwy.fr](mailto:police@mairie-longwy.fr) - Site internet : <http://www.mairie-longwy.fr>

**ARTICLE 2 :**

**Circulation et stationnement interdits du Vendredi 1<sup>er</sup> avril à 07h au Lundi 4 avril 2022 à 12h dans les rues suivantes :**

- Rue basse des Remparts ;
- Place Porte de France.
- Rue de l'hôtel de ville (entre la rue d'alsace et la rue grangeret)
- Rue de l'abbé Friclot (Entre rue de l'hôtel et la rue Aristide Briand)
- Rue de la manutention (entre rue aristide briand et rue gambetta)

**ARTICLE 3 :**

**Circulation inversée du Samedi 2 avril à 8h au Dimanche 3 avril 2022 à 22h dans les rues suivantes :**

- Rue de l'Hôtel de Ville (entre rue Thiers et rue Grangeret) ;
- Rue Grangeret (entre rue Stanislas et rue de l'Hôtel de Ville).

**ARTICLE 4 :** Les véhicules de secours et d'intervention seront autorisés sur l'ensemble des voies interdites à la circulation. Afin de faciliter l'accès sur le site, une barrière amovible sera mise en place au niveau du croisement de la rue Aristide Briand et rue Margaine.

**ARTICLE 5 :** La signalisation et les déviations seront mises en place par le Service Municipal de la Voirie.

**ARTICLE 6 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Longwy.

**ARTICLE 8 :** Conformément à l'article L.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification ou de la publication.

**ARTICLE 09 :** Monsieur le Maire de la Commune de Longwy, Messieurs le Commissaire de Police de Longwy et les policiers municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**FAIT A LONGWY, LE 21 MARS 2022**

**POUR LE MAIRE,**



**ADJOINTE DELEGUEE A L'URBANISME,**

**Martine ETIENNE**

**POLICE MUNICIPALE**

14 rue Stanislas - 54400 LONGWY

Téléphone : 03 55 26 13 15

Courriel : [police@mairie-longwy.fr](mailto:police@mairie-longwy.fr) - Site internet : <http://www.mairie-longwy.fr>